



Doctrine

LE CADRE JURIDIQUE DES JEUX ET PARIS EN LIGNE (1^{re} partie)	3
par Doris Marcellesi et Virginie Brulé-Bensoussan	
LA GESTION DE LA PREUVE EN MATIÈRE DE RÉFÉRENCIEMENT SUR INTERNET	7
par Virginie Brunot	
LE CHOIX DE LA STRATÉGIE DE RÉCUPÉRATION D'UN NOM DE DOMAINE	11
par Laurence Tellier-Loniewski et Annabelle Sebillé	
LE RÉFÉRENCIEMENT SUR LES MOTEURS DE RECHERCHE : UN MOYEN DE VALORISATION DU PATRIMOINE INTELLECTUEL D'UNE ENTREPRISE	14
par Laurence Tellier-Loniewski et Anne-Sophie Cantreau	
ÉTAT DE L'ART DES TECHNOLOGIES DE CAPTAGE ET DE STOCKAGE GÉOLOGIQUE DE GAZ CARBONIQUE (CO₂) ET ÉBAUCHE DU CADRE JURIDIQUE EUROPÉEN (2^{ème} partie)	19
par Didier Gazagne	
LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DE L'EXPERTISE PRÉCONISÉES PAR LA CNEJITA	25
par Pierre Saurel	

Jurisprudence

LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	30
par Bertrand Thoré	
FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES	
C. Lyon (3^{ème} ch. civ.), 31 janvier 2008	36
par Bertrand Thoré	
PREUVE	38
Actes sous seing privé – Engagement de payer une somme d'argent – Mentions exigées – Indication de la somme en lettres et en chiffres – Document dactylographié	
Cass. 1 ^{re} civ., 13 mars 2008, note Philippe Ballet et Alice Collin	

Sommaires de jurisprudence

CONCURRENCE ■ CONTREFAÇON ■ INFORMATIQUE ■ PRESSE ■ SYNDICATS PROFESSIONNELS ■ TRAVAIL	40
---	-----------

TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE EST INTERDITE, SAUF EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LA LOI
La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).